



CIQ Saint François AG du 14 octobre 2017
Questions à la municipalité de Fuveau

I - Pré de l'Ouvière :

Ce projet a été présenté au bureau du CIQ le 22 mars 2016.

Il a été présenté en réunion publique le 30 mars 2016.

Q1 - Où en est le permis de construire ? Quand pourrait-il être déposé (après contrôle de légalité) ?

Le permis de construire n'est pas encore déposé.

Q2 - Quand peut-on envisager le début des travaux ?

Voir réponse Q1

Q3 - "Résidence à usage des seniors" : quelles signification et incidence du changement d'appellation avec le PLU modifié du 18.5.2017 ? Gardera-t-elle le statut de logement social ?

Le vocable a été modifié car il était très restrictif mais la volonté politique d'offrir un bâtiment à destination des seniors est inchangée.

Q4 - Quelles conséquences (notamment financières, pour les usagers) d'une non validation d'un foyer logements ?

L'impact serait sur les services proposés annexes aux logements.

Q5 - La hauteur du bâtiment principal R+2 est-il compatible avec la réglementation du PLU (18.5.2017, annexe 10) la fixant à 7 m maximum, "sauf à l'accès d'un niveau de stationnement excavé" ? Est-ce également dans l'esprit du document d'orientation qui évoque, dans toutes ses moutures, que les R+2, ne doivent être que ponctuels

Concernant la hauteur, si le projet est conforme au règlement et compatible avec l'orientation d'aménagement acté, il pourra être délivré.

Q6 - Dans la modification n°5 du PLU, il est annoncé "plusieurs" accès au site (au lieu de deux) ? Quelles en sont les raisons ? Où se situent-ils ?

Il s'agit simplement de mettre en cohérence le règlement du PLU avec le schéma des orientations d'aménagement du secteur qui présentent les accès envisagés.

Q7 - La proposition du CIQ d'un dépose minute en épis face à l'école a-t-elle été prise en compte, comme cela avait été évoqué lors de la réunion du 7 avril 2017 ?

Nous avons trouvé cette proposition intéressante.

Nous avons demandé au maître d'œuvre de l'étudier techniquement.

Q8 - Quand devraient intervenir les travaux de raccordement au tout-à-l'égout pour la dizaine de riverains du chemin de St-François ? Y-aura-t-il un coût pour chacun ? De combien ?

Les travaux ne débiteront que lorsque le permis sera purgé du recours des tiers.

La Commune a prévu d'amener le réseau d'assainissement sous la voie publique.

Chaque propriétaire devra s'acquitter du branchement et de la taxe de raccordement.

Q9 - Le "Petit Vallat" (séparant le champ Campillo et le domaine St François du lotissement de la Bégude) pourra-t-il absorber le surplus des eaux pluviales, généré par une partie de l'urbanisation du pré ? Des inondations se sont déjà produites.

La réponse à cette question a déjà été apportée deux fois : en réunion avec le CIQ et en réunion publique lors de la présentation du projet.

Le pluvial a fait l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre des travaux à réaliser ; le bureau d'études missionné a pris en compte cette problématique : il est rappelé que toute nouvelle imperméabilisation fait l'objet d'une rétention d'eau.

II - Ecole Ouvrière :

Q10 - Quels sont les travaux prévus et selon quel planning "pour répondre à

l'accroissement démographique" ? Le CIQ estimant cette école déjà surdimensionnée par rapport aux autres et saturée en effectifs (éloignés souvent et déposés en voitures).

Une réponse a déjà été apportée en réunion le 15 mars 2017.

Une étude a été faite par l'AUPA sur l'évolution prévisionnelle de nos effectifs scolaires.

La Commune met en œuvre les préconisations de cette étude et anticipe effectivement un accroissement de ses effectifs en étudiant des possibilités de créations de classes supplémentaires dans ses groupes scolaires existants.

Les groupes scolaires ne sont aucunement saturés.

La Commune conteste par ailleurs les chiffres avancés par le CIQ (le 15/03/2017) sur le nombre de logements et d'élèves à venir sur notre Commune et plus particulièrement sur le territoire du CIQ St François car nombre des élèves annoncés dans la liste présentée sont déjà scolarisés à Fuveau.

III - Cros du Pont-Cimetière

Q11 - Pourquoi le rond-point d'entrée est-il aussi décentré ? La sortie de Fuveau en quasi ligne droite se fait en pleine accélération. A l'inverse, l'entrée de ville est difficile pour les semi-remorques, obligés de faire plusieurs manœuvres pour le contourner. Et de nuit, des voitures le prennent à gauche dans le sens unique contraire !

Ce projet a été présenté au bureau du CIQ le 28 octobre 2016.

Il a été présenté en réunion publique le 24 novembre 2016.

Cette question a déjà été abordée lors de ces réunions : le rond-point est désaxé par des impératifs de topologie.

Il a été validé par les services de la métropole qui l'ont étudié et qui le payent à 100% et par ceux du Conseil Départemental propriétaire de la voie.

Le souhait de la Commune était ralentir les véhicules en entrée d'agglomération et de sécuriser le débouché du chemin d'Aix : ces objectifs sont atteints.

Q12 - Quid des 6 logements sociaux du Rond-point du cimetière, du fait du passage du canal de Provence sous le terrain ? Le projet est-il abandonné ? Quid également des jardins partagés ?

L'implantation de ces logements n'aura pas lieu sur cette parcelle mais le projet de créer du logement social demeure.

Quant aux jardins partagés, ils occuperont une grande partie du terrain : voir OAP votée en Conseil le 25/9.

Q13 - La mairie confirme-t-elle que l'ER 24 (terrain jouxtant le cimetière, sur le chemin Cros du Pont) sera une extension du cimetière et non un parking ? Quid d'un projet de chambre funéraire, sur cette parcelle ?

L'Emplacement Réservé 24 conserve sa dénomination actuelle (extension cimetière et parking) puisqu'il n'était pas concerné par la modification n°5 du PLU approuvée le 25/09/2017.

Q14 - Chemin du Cros du Pont : quel est le projet final ? Quand sera-t-il présenté aux riverains ? Au CIQ ? Les riverains ont conditionné leur plein accord à l'examen des plans du projet avant le dépôt du permis de construire.

Les riverains directement concernés - comme la mairie s'y est engagée - seront informés avant le dépôt du Permis.

IV - Jas de Bassas, rond-point de l'Europe

Q15 - Est-il prévu de revoir les limites d'agglomération autour du rond-point de l'Europe ? Quand ?

A ce jour, nous n'envisageons pas de revoir les limites d'agglomération sur ce secteur.

Q16 - Envisage-t-on de les étendre jusqu'au hameau Brogilum sur la D 96 qui s'est urbanisée ?

Ce n'est pas un projet à court terme, mais nous travaillons sur ce sujet.

Q17 - Dans l'immédiat, les panneaux de fin 70km/h à l'approche du rond-point (c'est à dire autorisation de rouler à 90) peuvent-ils être enlevés (une démarche auprès de la direction des routes est-elle prévue) ?

Une demande a été faite auprès du conseil départemental propriétaire de cette voie. Nous avons réceptionné un refus de limitation de vitesse sur cette voie.

Nous avons déjà apporté cette réponse au CIQ des Espinades

Q18 - Est-il prévu un éclairage dans l'impasse Jas de Bassas conduisant au centre commercial, comme cela est demandé par les riverains ?

Ces travaux ne sont pas prévus.

Q19- A-t-on pu faire un diagnostic des fissures du pont récemment rénové ?

Le pont n'a pas bougé.

Le diagnostic des fissures est en cours.

Q20- Qu'en est-il d'une pose de barrière interdisant l'accès de l'impasse depuis la D 96 (depuis le vol de la chaîne) ?

Une barrière type DFCl n'a pas pu être posée car Chambre Télécom en dessous.

Une chaîne a été remise.

V – Nouveaux projets

La Commune souhaite informer le CIQ et les fuvelains de deux nouveaux projets sur lesquels elle travaille actuellement :

- Le projet de construction d'un « restaurant scolaire » pour les écoles maternelle et élémentaire Ouviaère : l'objectif étant une seule cuisine plus fonctionnelle et plus ergonomique pour notre personnel et deux restaurants pour plus de confort et d'espace pour les enfants, une meilleure isolation phonique,... Ce projet est mené en concertation avec les équipes enseignantes et le personnel municipal.

Il sera positionné derrière l'école maternelle Ouviaère.

- Le projet de rénovation des deux courts de tennis couverts « halle aux sports » étudié en concertation avec l'association tennis Club et nos services.
Même site qu'aujourd'hui.